



CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université.

Mme Niki ALOUPI, M. Jean-Paul ANDRIEUX, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Arnaud MARTINON, M. Arnaud MERCIER, M. Jean MERCIER YTHIER, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Virginie PEZ, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, M. Jean-Froustey FROUSTEY, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAÏM, M. Emmanuel PETER, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

M. Yann MOUSEL, Mme Frédérique PENAUD, M. Eric DOUSSET, *collège des personnels BIATSS*

M. Pierre STORRER, Mme Stéphanie MOTTA GARCIA, *personnalités extérieures*

Mme Claire PICQUE KIRALY, *membres excusés*

Mme Léa CHASSANG, M. Ulysse COLLIGNON, Mme Jade DUROSOIR, Mme Maïwen LEHUEDE, M. Aris SERVAGENT, M. Pablo BERTOLETTI

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, Directeur général des services

M. Bastien COUSAERT, Directeur des études et de la formation

Sommaire

1.	<i>Approbation des procès-verbaux des séances des 16 décembre 2024 et 3 mars 2025...</i>	3
2.	<i>Approbation de l'enveloppe des moyens destinés à la formation.....</i>	3
3.	<i>Avis sur le calendrier universitaire 2026-2027</i>	5
4.	<i>Avis sur les capacités d'accueil et les paramètres des formations – Parcoursup et Mon Master pour la rentrée 2026 (annexe envoi ultérieur).....</i>	6
5.	<i>Avis sur la modification du règlement des candidatures par transfert et équivalence en Licence</i>	7
6.	<i>Avis sur le calendrier des candidatures par transfert et équivalence 2026-2027 (annexe).....</i>	7
7.	<i>Avis sur la création du Bachelor Transformation écologique et numérique</i>	8
8.	<i>Avis sur la création d'un volume horaire pour les enseignants de l'Université Paris-Panthéon-Assas au sein du diplôme d'université 4EU+ (annexe)</i>	12
9.	<i>Avis sur le changement de nom du BA in Economics and Finance.....</i>	13
10.	<i>Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social.....</i>	13
11.	<i>Information sur la commission CVEC</i>	13

La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 38 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.

M. le Président énonce les procurations

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 16 décembre 2024 et 3 mars 2025

M. le Président soumet au vote les procès-verbaux des séances des 16 décembre 2024 et 3 mars 2025.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 16 décembre 2024 et 3 mars 2025.

Un changement dans l'ordre du jour est indiqué : le point n°7 est abordé avant le point n°2 (cf. point 7, page 8).

2. Approbation de l'enveloppe des moyens destinés à la formation

M. CORDIER présente ce point. Le passage au grand établissement ne modifie pas l'obligation de consulter le CEVE au sujet de la proposition de répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation, comme l'impose la loi du 22 juillet 2013, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cette répartition est adoptée sous réserve de l'adoption du budget global par le conseil d'administration de l'université, qui se tiendra mardi prochain.

La proposition de répartition pour l'exercice 2026 est présentée sous la forme d'un tableau, reprenant des destinations (formation licence, master, doctorat). Cette enveloppe est soumise aux mêmes contraintes que la construction du budget de l'université. Comme en 2025, en 2026, il apparaît une forte incertitude quant aux crédits apportés par l'État aux universités. Des mesures salariales s'imposent aux opérateurs de l'État, sans compensation. Il faut noter cette année une augmentation de quatre points du CAS Pensions, comme en 2025, dont la compensation est prévue à hauteur de 50 %. Cette compensation partielle représente une charge supplémentaire de 500 000 euros pour les finances de l'université. Le maintien d'un équilibre budgétaire soutenable devient de plus en plus délicat, et l'université devient de plus en plus dépendante du développement de ses ressources propres. L'enveloppe affectée à la formation pour l'exercice 2026 s'élève à 62,627 millions d'euros, soit une hausse de 1,27 % par rapport au budget initial 2025, qui correspond en valeur absolue à 786 000 euros. Les crédits de masse salariale représentent une part prépondérante de cette hausse, soit 681 000 euros. Le fonctionnement est aussi en légère augmentation, de 135 000 euros, quand l'investissement recule de 130 000 euros, en raison, principalement, d'une diminution du budget équipement de la DSI.

Les dépenses de personnel représentent plus de 91 % de l'enveloppe affectée à la formation. Elles couvrent notamment les rémunérations des agents titulaires et contractuels des services de scolarité, des vacataires administratifs, des enseignants-chercheurs pour la part consacrée à la formation, ainsi que des autres enseignants et vacataires intervenant dans les diplômes. Leur progression s'explique principalement par les effets en année pleine de mesures décidées en 2025, par de nouvelles mesures en 2026, par la hausse du CAS Pensions, dont 500 000 euros restent à la charge de l'université, ainsi que par le réajustement de l'enveloppe de vacations d'enseignement lié à la nouvelle offre de formation. La politique d'emploi engagée, notamment certains gels de postes, permet toutefois d'atténuer partiellement cette hausse.

La hausse des crédits de fonctionnement s'explique par l'externalisation des surveillances d'examen. Il devient de plus en plus difficile de recruter des vacataires administratifs pour cette activité : il est plus onéreux de payer un prestataire de service que des vacances. La diminution de l'enveloppe d'investissement s'explique par la situation financière globale de l'université, conduite à des arbitrages importants pour garder un niveau de fonds de roulement et une trésorerie, qui répondent aux critères de soutenabilité budgétaire imposés par le nouveau décret financier révisé en 2025. Les renouvellements par tranche des matériels des salles informatiques dédiées aux étudiants sont ralentis, comme le déploiement de certains équipements audiovisuels.

La formation initiale représente 97,4 % du montant global des dépenses, contre 2,6 % pour la formation continue. Cette diminution de la part de la formation continue (4 % en 2025) résulte de la création d'une filiale Assa Executive Education, avec la vocation de prendre en charge une partie des actions de formation continue menées hors diplômes nationaux.

Le document précise également les origines de financement, soit en majorité la subvention pour charge de service public et une part non négligeable de ressources propres. Le tableau montre les formations continues, les contrats d'apprentissage et la collecte de taxes d'apprentissage, comprises comme des ressources propres. Les évolutions constatées, destination par destination, proviennent principalement de la masse salariale. Les parts respectives des différents blocs restent stables. L'université continue de soutenir le développement de la licence numérique, via sa plateforme Agorassas. La part financière des masters demeurent la plus importante, parce que ces formations bénéficient de ressources propres, via la taxe d'apprentissage et le contrat d'apprentissage, qui représentent un total de 4,8 millions d'euros en cumulé. Demeure un élément d'incertitude lié au fait que le financement de la politique de soutien à l'apprentissage est de moins en moins assuré : dispositifs d'incitation à l'embauche d'apprentis connaissent en effet actuellement des coupes budgétaires.

En conclusion, l'enveloppe affectée à la formation pour l'exercice 2026 correspond à 56,5 % du budget, dont le montant global s'élève à 110,83 millions d'euros pour l'exercice 2026.

M. le Président remercie pour cette présentation claire, et explique qu'une ventilation doit s'opérer, en tenant compte de la situation budgétaire globale et du budget que l'État entend consacrer à ses universités. Le contexte repose sur la capacité de l'État à financer suffisamment ses universités et à tenir ses engagements. À cet égard, il faut constater que l'État place l'université dans une situation difficile. Les financements ne sont à la hauteur ni des besoins ni des décisions prises par l'État. L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires est une décision de l'État, comme le soutien au pouvoir d'achat des fonctionnaires. L'État ne compense pas les mesures qu'il a prises, notamment le CAS Pensions, qui coûte 500 000 euros dans le budget 2026. L'État devrait compenser cette somme, mais il ne le fera sans doute pas. Il en est de même pour la protection sociale complémentaire qui, en année pleine, coûte 400 000 euros à l'université.

Le COMP ne sera pas financé sur l'année 2025, ou son financement restera pour le moins très en dessous de la prévision initiale. Les universités sont face à un État inconséquent sur le plan budgétaire, qui les place dans une situation inédite de fragilité et d'imprévisibilité budgétaire. Elles se retrouvent dans l'incapacité à mener leur projet avec une visibilité suffisante. Il faut donc tenter de générer des ressources propres pour continuer à avancer, maintenir le même niveau de service aux étudiants, créer de nouveaux diplômes. La clé pour l'université est aujourd'hui de générer des ressources propres pour continuer à assumer sa mission de service public.

Concernant la protection sociale complémentaire, l'État laisse la possibilité aux universités de choisir une date d'entrée en vigueur, entre le 1^{er} mai 2026 et le 1^{er} décembre 2026. L'université

évalue actuellement la situation pour un possible report de cette entrée en vigueur. Elle n'a aucune raison de s'exposer financièrement sans avoir la certitude que l'État compensera cette mesure nationale. L'information de la possibilité d'un report en décembre 2026 a été communiquée très tardivement par l'État.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'enveloppe des moyens destinés à la formation.

3. Avis sur le calendrier universitaire 2026-2027

M. le Président présente le calendrier universitaire, dont la matrice générale est définitive.

Il s'agit d'organiser l'année universitaire sur deux semestres de 12 semaines, avec une pause pédagogique lors de chaque semestre (de préférence au milieu du semestre). En effet, en 2026, les vacances de février arrivent tôt, après la reprise fin janvier, et les vacances de printemps interviennent tard. La pause pédagogique est positionnée en conséquence la première semaine des vacances de printemps. Lors de la discussion à la dernière réunion d'élus, les étudiants ont fait part du besoin de cette semaine de respiration, en vue des colles les deux dernières semaines du semestre. Pour chaque session de partiels, deux semaines de révision sont prévues. La grande nouveauté, dont se réjouit la direction des études et de la formation, est la rentrée une semaine plus tard, la quatrième semaine du mois de septembre. L'objectif est que la deuxième session d'examens se termine le plus tôt possible, en juillet.

Cette discussion a duré plusieurs années, et était nécessaire. L'université Paris-Panthéon-Assas met plus de temps à organiser des examens, qui durent plus longtemps, en raison du manque de place. Avec un grand amphithéâtre supplémentaire, les examens pourraient s'organiser sur deux semaines au lieu de trois. Ainsi, deux semaines sur la première session seraient gagnées, et sans doute une semaine sur la deuxième session. L'université a donc un problème de disponibilité de locaux. L'évaluation financière d'une location de lieu a été réalisée : elle représenterait 500 000 euros par session d'examen.

Mme LEHUEDE intervient en tant que représentante des étudiants. Sur le premier semestre, les trois semaines pour réviser les partiels seront regrettées, comme en 2025. Sur le second semestre, les dix semaines de cours en continu ne sont pas vraiment comprises, car l'idée de la coupure permettait de travailler cinq à sept semaines. Cette coupure intervient, puis les cours reprennent pendant deux semaines. Cette semaine n'a pas vraiment d'intérêt, même si les étudiants souhaitent une semaine de vacances. Les étudiants et les chargés de TD sont soulagés par l'instauration d'une semaine de coupure, mais pas positionnée à ce moment.

M. le Président répond que cette discussion s'est tenue à la dernière réunion des élus étudiants. Le calendrier leur a été soumis, et les élus étudiants ont fait remarquer que la semaine précédant les vacances de Noël n'était pas absolument nécessaire. Ensuite, ils ont estimé que la semaine de coupure à l'issue des dix semaines de cours n'était pas si malvenue, et permettait de préparer les derniers examens. Sur ce deuxième semestre, qui pose plus de difficultés, l'université est dépendante des vacances scolaires. Une semaine d'interruption est exclue hors vacances scolaires, parce que les agents de l'université prennent des congés de préférence pendant les vacances scolaires. Si ce n'était pas le cas, une grande partie des agents seraient absents pendant la période d'activité en raison de leurs contraintes de vacances qui les obligent à partir une semaine pendant les vacances d'avril. De la même manière, les agents de l'université seraient

présents durant la semaine d'interruption de cours, alors qu'aucun étudiant ne serait sur place. L'université ne peut pas fonctionner en régime plein si les agents ne sont pas présents. Comme rappelé, les vacances de février interviennent trop tôt, juste après la reprise des cours début février. Par conséquent, l'université est obligée de positionner la coupure sur les vacances d'avril. Il s'agit d'un compromis destiné à composer avec les vacances scolaires. L'important est d'avoir une coupure au premier semestre et une coupure au second semestre. Le second semestre est plus flottant.

M. ICARD prend la parole au nom de ses collègues du département de droit privé, qui déplorent aussi l'absence de pause au milieu du second semestre. Les membres de l'équipe présidentielle ont expliqué les tenants et aboutissants de ce calendrier. Le département exprime le vœu d'une légère modification, qui serait celle de rajouter une deuxième semaine aux congés de printemps, contre la suppression d'une des deux semaines de révisions. Indépendamment de la question des vacances, cette question concerne les parents divorcés, séparés (personnel enseignant ou administratif), qui doivent garder leurs enfants pendant les vacances scolaires. L'absence de semaine en hiver peut mettre en difficulté certains parents.

M. le Président entend ces arguments, mais il faut composer avec un nombre de semaines incompressible, et une date butoir. Certains collègues aimeraient que la rentrée commence plus tard en septembre, d'autres voudraient que l'année se termine plus tôt l'été. Le but a été d'avoir une coupure qui tombe pendant les vacances. Il restera toujours une semaine de révisions durant les vacances d'avril, donc une coupure aura lieu en février et l'autre en avril. Ce calendrier sera possible les années où les vacances de février interviendront plus tard. Sur l'année 2026-2027, l'organisation est un peu contrainte.

Mme LEHUEDE suggère une semaine de vacances après trois semaines de cours. Il faut prendre en compte les étudiants qui terminent leurs oraux le vendredi, et commencent leur deuxième semestre le lundi.

M. le Président oppose à cette proposition une fin de non-recevoir. Il n'est pas imaginable que les enseignants accueillent les étudiants pour trois semaines de cours, auxquelles succède immédiatement une coupure. Un tel rythme (trois semaines et neuf semaines) n'est pas satisfaisant.

M. MARTINON ajoute que cette proposition signifie deux semaines de cours sans TD, une semaine de cours avec TD, puis une pause. Une pause après la première semaine de TD n'a pas de sens.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve l'avis sur le calendrier universitaire 2026-2027

4. Avis sur les capacités d'accueil et les paramètres des formations – Parcoursup et Mon Master pour la rentrée 2026 (annexe envoi ultérieur)

M. MARTINON indique que les paramètres, les attendus par rapport à Parcoursup et Mon Master n'ont pas changé, et n'appellent pas de précisions supplémentaires. Concernant Parcoursup, l'université a plaidé dans le cadre d'un dialogue avec l'académie, une réduction de ses capacités d'accueil. En effet, la volonté de l'université est de pouvoir maîtriser ses capacités

d'accueil, pour que celles-ci soient à la hauteur des enseignements dispensés : le sentiment général est celui d'un nombre un peu trop important d'étudiants. Cette négociation s'est transformée en discussion unilatérale, qui a permis toutefois des évolutions. La page 2 du document montre des baisses dans certains diplômes, surtout en L1 Droit qui passe de 972 à 912 places. Il faut noter également une baisse en L1 Économie et gestion de 30 places. Le total peut être trompeur, dans le sens où la hausse générale est liée à l'intégration dans Parcoursup de diplômes déjà proposés mais qui n'étaient pas dans Parcoursup, comme la L1 numérique en droit et la L1 numérique en information et communication. Le Bachelor Transition écologique et numérique, évoqué en début de séance, ouvrira 30 places supplémentaires. L'intégration de ces formations crée une hausse substantielle pour la capacité globale. Il faut souligner l'augmentation en L1 économie gestion à Melun de 30 places. Il apparaît enfin quelques diminutions à la marge, comme L1 double cursus Droit économie gestion ou la L1 information et communication.

Concernant Mon Master (cf. p.99), aucune évolution dans le domaine des capacités d'accueil, à l'exception du droit de la santé (avec une hausse de cinq étudiants). Le master de gestion de production logistique et achat affiche une hausse de 75 à 230 places, liée à l'ajout de certaines formations, qui n'étaient pas précédemment incluses dans Mon Master.

Il faut préciser que ces diplômes ne sont pas localisés sur les campus de Panthéon-Assas, mais à Senlis ou Reims.

En l'absence d'observations, le point est mis au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante donne un avis favorable sur les capacités d'accueil et les paramètres de formation Parcoursup et Mon Master pour la rentrée 2026.

5. Avis sur la modification du règlement des candidatures par transfert et équivalence en Licence

M. MARTINON attire l'attention sur le fait que, jusqu'à récemment, l'université n'avait pas de capacités d'accueil pour le transfert et les équivalences. Une évolution est apparue en droit en 2024, avec des capacités d'accueil fixées. La modification soumise à l'avis du CEVE porte sur la création d'une capacité d'accueil en Info-com.

En l'absence d'observation, le point sur le règlement des candidatures est mis au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur la modification du règlement des candidatures par transfert et équivalence en Licence.

6. Avis sur le calendrier des candidatures par transfert et équivalence 2026-2027 (annexe)

L'avis sur le calendrier des candidatures par transfert et équivalence est soumis au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur le calendrier des candidatures par transfert et équivalence 2026-2027

7. Avis sur la création du Bachelor Transformation écologique et numérique

M. le Président indique que ce Bachelor est conjoint à l'université Paris-Panthéon-Assas et l'Efrei. Le porteur de projet Jean-Michel BLANQUER et Emmanuel PETER (de l'Efrei) sont invités à cette séance, pour une présentation.

M. BLANQUER remercie le Président et salue les membres du CEVE. L'objectif est de se situer à l'avant-garde de deux enjeux majeurs de l'époque, la transformation écologique et la transformation numérique, qui sont parfois perçues comme contradictoires, bien qu'elles se supportent mutuellement. Il s'agit de former de nouvelles générations, capables de la maîtrise technique, informatique (notamment l'IA) et dotées de solides connaissances scientifiques sur les enjeux de la transformation écologique. La formation en droit et en gestion permet de professionnaliser ces connaissances, afin qu'elles soient utiles aux structures publiques et privées, confrontées à différents défis en matière de transformation écologique.

Ce projet de Bachelor comporte plusieurs vertus, du point de vue de l'institution. La première vertu est de situer l'université à l'avant-garde d'un enjeu qui se développera dans de nombreuses universités françaises. Cette avant-garde consistera à proposer un cursus basé sur les quatre piliers que sont la transformation écologique, la transformation numérique, le droit et la gestion, pour former des professionnels utiles aux structures publiques et privées.

La deuxième vertu est de renforcer l'intégration des composantes dans le nouveau grand établissement. L'Efrei est désormais partie prenante de l'université Paris-Panthéon-Assas. Le grand établissement est voué à développer les partenariats publics et privés, au service des étudiants, en faveur de l'insertion professionnelle. L'association Terra Academia (*que Jean-Michel BLANQUER préside*) est incluse dans ce projet, afin de disposer du triptyque de compétences, numériques (grâce à l'Efrei), juridiques et gestionnaires, et écologiques. Terra Academia, composée notamment de chercheurs du CNRS et de personnalités issues des sciences « dures », comme Claudie HAIGNERE, supporte les compétences scientifiques.

Les étudiants pourront ainsi bénéficier d'un enseignement de pointe.

Certains enseignements se tiendront physiquement à l'université Paris-Panthéon-Assas, à l'Efrei, et d'autres éventuellement à Terra Academia (en fonction des locaux disponibles à Paris-Panthéon-Assas, déjà saturés). La perspective reste celle du Bachelor, professionnalisant, n'excluant pas la poursuite d'études à l'université ou ailleurs. La volonté est que la troisième année soit caractérisée par l'apprentissage, avec des débouchés professionnels déjà identifiés. La parole est laissée à Emmanuel PETER, directeur de la formation de l'Efrei.

M. PETER ajoute que l'Efrei est très heureuse de s'associer à ce projet. Une première formation a été lancée en partenariat avec l'université d'Assas, au niveau master, en marketing digital. Cette première intégration de l'école à l'université a été réussie. Il faut rappeler que le numérique est un secteur qui connaît de fortes transformations, pour lesquelles l'expertise nécessaire (data, cloud, systèmes embarqués) est dispensée à l'Efrei. Les équipes de recherche de l'école possèdent ces compétences. La dimension environnementale numérique devient très importante dans le secteur, l'école propose ainsi des conseils de perfectionnement, et entretient un contact étroit et régulier avec les grandes entreprises françaises du numérique, et celles, internationales, implantées en France. Ce sujet environnemental est complexe, et montre un fort besoin de compétences, des demandes importantes de la part des entreprises concernées. L'Efrei lance un master Green IT d'expertise, qui serait un débouché parmi les autres du Bachelor.

Les entreprises ont expliqué que les enjeux environnementaux dans le numérique sont complexes, car le numérique est source de problèmes et de solutions. Il faut donc appréhender les fondamentaux des différents impacts. Ensuite, ces sujets avancent rapidement, car de

nouvelles lois, de nouvelles normes sont à appliquer et requièrent des professionnels avec des compétences, notamment de gestion en entreprise, de management, et juridiques.

À titre d'exemple, la semaine dernière, le patron d'une grande entreprise de service numérique expliquait son besoin de professionnels lui permettant d'accéder à la commande publique. Une telle aptitude est prise en compte dans ces nouveaux types de métiers, qui sont en cours de construction, et qui seront cruciaux à l'avenir.

M. le Président remercie les deux intervenants pour cette présentation précise du contexte général et du contexte particulier du déploiement de ce Bachelor. Les membres du CEVE sont invités à exprimer leurs remarques ou observations sur cette maquette.

Mme LEHUEDE s'interroge sur les poursuites d'études possibles après ce Bachelor, notamment vers quels masters les étudiants pourraient s'orienter et selon quel parcours, en économie ou en droit. Elle demande également si les droits d'inscription permettront d'assurer une réelle ouverture sociale du diplôme, ou si celui-ci risque de s'adresser principalement aux familles disposant des revenus les plus élevés.

M. PETER répond que la troisième année professionnalisante se déroule dans le cadre de l'alternance : les étudiants en Bachelor 3 seront encore étudiants. Il ne sera pas demandé de frais de scolarité pour les échelons les plus élevés des boursiers. Ces frais sont très progressifs et la troisième année sera finançable par l'alternance.

M. le Président indique que les droits d'inscription seront similaires au Bachelor Relations internationales. Ce Bachelor Relations internationales compte 40 étudiants inscrits en première année, dont 9 se situent dans la tranche la plus basse (exonérés de droit d'inscription), 11 sont dans la tranche élevée, et les 20 autres sont dans les tranches intermédiaires. La répartition est assez équitable dans cette dernière. Par ailleurs, à partir de l'année prochaine, le grade de licence sera obtenu par le Bachelor Relations internationales (et sera demandé pour le Bachelor TEN). L'obtention du grade de licence permettra de demander les bourses du CROUS.

En 2026, les étudiants du Bachelor Relations internationales pourront bénéficier des bourses du CROUS. En 2025, l'université a reçu le soutien de la fondation Panthéon-Assas, qui a versé des bourses aux étudiants du Bachelor Relations internationales. Il n'est pas exclu qu'une réflexion sur les droits d'inscription soit en chantier en 2026, pour revoir la grille de répartition des droits entre les différents niveaux de revenus, qui manquent de strates.

M. ICARD pose une première question, qui porte sur une phrase dans la présentation, et s'étonne que le Bachelor soit ancré dans le droit, au vu du quantum de droit dans le volume horaire, plus faible que dans les formations de droit. N'étant pas présent à la présentation dans le département de droit privé, sa deuxième question porte sur la structure Terra Academia, à laquelle ces enseignements sont confiés. Ce cadre de formation est surprenant, des précisions sont souhaitées.

M. le PRÉSIDENT rectifie : il ne s'agit pas d'un Bachelor de droit, mais il permettra l'obtention du grade de licence. Il n'est pas question de le présenter comme un diplôme de droit. Certains enseignements sont d'ordre juridique, car la transformation écologique et numérique est centrée sur des enjeux juridiques. Des craintes légitimes ont été formulées, car ces dispositifs et diplômes sont nouveaux, et portent sur des objets académiques récents et un peu inédits.

Concernant Terra Academia, Jean-Michel Blanquer présentera mieux la structure. Certains enseignements lui seront confiés, car ni l'Efrei ni l'université n'ont les compétences pour les

dispenser. C'est déjà le cas pour certains masters de cette université, qui sollicitent des compétences externes.

M. BLANQUER établit le parallèle avec les licences d'AES, qui permettent d'intégrer des masters divers sans octroyer de licence en droit. Les questions qui se posent sont celles de toute démarche pluridisciplinaire. Certaines écoles de commerce essaient de mettre en place des formations de ce type. L'enjeu pour l'université Paris-Panthéon-Assas est de se situer à l'avant-garde, et de créer cette pluridisciplinarité de qualité. Le président de Terra Academia (*Jean-Michel Blanquer*) assurera certainement le cours de droit public et de l'environnement. Les étudiants n'auront pas de quantum correspondant à une licence en droit, mais leurs compétences seront solides sur le sujet.

Pour répondre plus précisément à la deuxième question, Terra Academia est une association créée en 2022. La première démarche a été de fonder son conseil scientifique, présidé par Anne-Lucie Wack, directrice de l'Institut Agro. Le professeur Tarascon du Collège de France s'occupe ainsi des batteries électriques intelligentes, car l'objectif est de s'inscrire dans l'avant-garde scientifique et technologique. L'ancien président du Museum national d'histoire naturelle, Bruno David, l'ancien président du Haut Conseil de la santé publique, Franck Chauvin, et d'autres personnalités scientifiques composent également le Conseil scientifique de Terra Academia. Dans chaque domaine, médical, biologie, physique, etc., les intervenants sont considérés comme des chercheurs émérites. Les enseignements ne seront donc pas dégradés : ils seront ciblés et très qualitatifs. L'objectif de Terra Academia est d'associer le monde des entreprises, les collectivités locales et les institutions de formation, pour développer des cursus adaptés aux 400 000 emplois qui seront créés d'ici 2030 dans le domaine de la transformation écologique. La raison d'être de l'association est d'accélérer la transformation écologique par le développement des compétences.

M. COUSAERT indique que les détails de la maquette du Bachelor seront votés en mars 2026.

M. HOLEINDRE estime que la question des moyens des étudiants ne doit pas être centrale. Pour le Bachelor Relations internationales, les étudiants ont été admis sans connaissance des revenus des parents. Ainsi, le nombre de boursiers est plus significatif que dans d'autres formations.

Concernant les étudiants dont les parents ont les revenus les plus élevés, ceux-ci n'auraient pas forcément inscrit leurs enfants à l'université sans ce Bachelor. En effet, si une captation des étudiants par les écoles privées est constatée, ces établissements n'offrent pas les mêmes garanties académiques que l'université. La création de ce diplôme est donc un élément stratégique pour l'université, afin de continuer sa mission de service public et d'accueillir des étudiants, quelle que soit leur situation sociale. L'université mène plutôt une politique volontariste, à travers sa fondation, pour contrer la perspective d'un affaiblissement du service public et de l'enseignement supérieur. Il est important de le rappeler.

Les interrogations des collègues et des étudiants au sujet des frais d'inscription élevés sont légitimes, mais le contexte actuel est très concurrentiel, au niveau mondial. En outre, l'État n'abondera sans doute pas les budgets des universités, il faut que l'université soit force de proposition. Ces domaines de niche n'ont pas vocation à cannibaliser les diplômes nationaux (licence de droit ou de sciences politiques). Il s'agit de ne pas donner le sentiment que l'université suit la voie d'une privatisation : il s'agit au contraire de maintenir le service public. Après avoir été boursier intégral tout au long de sa scolarité, M. HOLEINDRE est particulièrement sensible à cette question, et ne se serait pas engagé dans ce projet sans l'assurance du respect des valeurs de l'université.

M. le Président remercie M. HOLEINDRE pour cette intervention claire. En effet, ce projet relève de la stratégie de l'université d'avancer, de proposer de nouveaux enseignements afin de mieux se défendre, sans renier les fondamentaux historiques, institutionnels.

Mme PÉRÈS lit un document, pour ne pas déformer les délibérations du département de droit privé et de sciences criminelles. Les collègues du département de droit privé ont exprimé à l'unanimité leur opposition à la création de ce diplôme. Ils se sont opposés à toute éventualité d'une reconnaissance du grade à travers la licence en droit, et à la formation proposée en partenariat avec l'association Terra Academia. Le département a formulé la demande d'être associé en amont à l'élaboration de la politique générale du grand établissement, en matière de création de Bachelor.

M. le Président indique qu'une réponse a été apportée aux deux premières objections, voire à la troisième. Sur le grade de licence en droit, il est exclu que ce diplôme bénéficie d'un grade de licence en droit. Le Bachelor aura peut-être un grade de licence si le ministère l'accepte, mais il ne sera pas un diplôme de droit. Concernant le partenariat avec Terra Academia, la remarque extrapole la réalité de cette situation de partenariat. Terra Academia ne délivre pas ce diplôme du Bachelor, il est délivré par l'université Paris-Panthéon-Assas, via l'Efrei, un de ses établissements composantes. Terra Academia n'est pas un établissement de l'université diplômant, donc n'est pas un partenaire. En revanche, à l'instar des masters cités, l'université sollicite parfois des compétences externes pour construire un diplôme. Cet accueil de compétences externes participe à la richesse et au dynamisme d'une université, et permet d'assurer des enseignements. Cette coopération valorise l'université auprès des partenaires, et les partenaires au sein de l'université. Sur ce sujet de la transition écologique et numérique, la politique est pertinente de faire appel à des prestataires extérieurs, comme Terra Academia. La réflexion sur le développement de diplômes au sein du grand établissement a commencé, et elle est très productive.

La question est celle de l'équilibre au sein de l'université, entre ses diplômes historiques et la création de diplômes plus innovants. Le Bachelor Relations internationales porte ainsi sur un sujet précis, pour lequel il n'existe pas de licence. La transition écologique et numérique est un sujet au cœur des grands enjeux contemporains, pour lequel il n'existe pas de mention de licence.

L'université n'a pas vocation à multiplier les Bachelors. Elle doit s'appuyer sur ses diplômes historiques et étudier la manière de les transformer, de les adapter dans le cadre du grand établissement. Certains diplômes n'ont peut-être pas à être transformés. L'université n'est pas un établissement privé lucratif, mais porte une mission de service public, qui n'exclut pas de créer parfois des Bachelors nécessaires, pour répondre à une demande ou à l'un des grands enjeux contemporains. Elle doit créer des Bachelors, qui répondent à sa mission de service public, dans des domaines où elle doit être présente.

M. MARTINON ajoute que ce diplôme ne sera pas représentatif des diplômes de l'université et qu'il porte sur les enseignements transversaux : cette formation est à part. Les inquiétudes concernant Terra Academia sont légitimes. Le président a souligné qu'il ne s'agissait pas d'un partenariat. Terra Academia pourrait devenir un prestataire, dispensant des formations sur l'environnement, que l'université n'est pas capable de proposer. Terra Academia restera un prestataire, et l'université y veillera. Si ce prestataire ne remplit pas la mission, un autre prestataire sera sollicité. Dans ce cas, l'université veillera à ce que le prestataire ne communique pas à l'extérieur sa capacité à délivrer ce diplôme TEN. Car, Terra Academia ne délivre pas ce

diplôme, mais l'association y participe dans le cadre des enseignements. Les inquiétudes ont été entendues, et le cadre et le contexte du Bachelor ont été clarifiés.

Mme RIFQI évoque le volume horaire, de 100 heures par an, et ne comprend pas pourquoi Terra Academia est citée dans le texte, entretenant l'idée de partenariat.

M. MARTINON répond qu'il s'agit d'information et de transparence. Un précédent document avait été présenté au département de droit public, dans lequel Terra Academia apparaissait comme un troisième partenaire. C'est la raison pour laquelle les éléments ont été clarifiés, pour expliquer que Terra Academia est un prestataire.

M. le Président ajoute que Terra Academia est un prestataire avec lequel l'université a discuté du contenu du diplôme. Il faut rappeler que Terra Academia possède des compétences que l'université n'a pas. Une discussion avec des partenaires extérieurs n'est pas à exclure d'emblée. L'objectif est d'éviter que le diplôme soit délivré par une autre entité que l'université Paris-Panthéon-Assas, et que le référentiel de compétences lui échappe. Toutes les précautions ont été prises pour empêcher cette situation. Comme pour d'autres diplômes, des heures d'enseignement sont dispensées par des prestataires extérieurs, car ils disposent d'une compétence particulière.

Mme RIFQI estime que tout dépend de l'affichage et de la communication sur ce Bachelor. Si Terra Academia est mentionnée sur les affiches, l'université deviendra une vitrine de Terra Academia.

M. ICARD considère que ces débats démontrent le positionnement troublé de Terra Academia. Certes, tous les masters font appel d'une certaine manière à des prestataires extérieurs, mais les quantums sont différents, comme leur présentation. Aucun de ces prestataires extérieurs ne discute de la maquette, ou n'assure 50 % à 60 % des volumes horaires. La présentation de Terra Academia dans la maquette est forcément troublante.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve l'avis sur la création du Bachelor TEN (avec 3 votes contre et 8 abstentions).

8. Avis sur la création d'un volume horaire pour les enseignants de l'Université Paris-Panthéon-Assas au sein du diplôme d'université 4EU+ (annexe)

M. MARTINON rappelle que 4EU+ est l'alliance avec des partenaires, notamment européens. Dans le cadre d'une alliance, un diplôme a été créé, qui sera le premier diplôme interuniversités réservé aux doctorants et postdoctorants. L'objectif est que l'université soit capable d'offrir un volume d'enseignements à hauteur de 36 heures de cours. Ces heures de cours ne représentent pas un coût supplémentaire, car elles sont autofinancées par le diplôme. Le point est mis au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur la création d'un volume horaire pour les enseignants de l'Université Paris Panthéon-Assas au sein du diplôme d'université 4EU+

9. Avis sur le changement de nom du BA in Economics and Finance

M. MARTINON explique que le nom était mal choisi, et positionnait mal le diplôme.

Ce changement de nom est soumis au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur le changement de nom du BA in Economics and Finance.

10. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social

M. EPRON présente rapidement le point : les principes ont déjà été discutés au sein de la commission avec les différents élus étudiants et n'ont pas évolué. Il faut mentionner que la commission travaille en lien avec les assistantes sociales du CROUS et avec la fondation Panthéon-Assas, qui apporte son aide sur certains dossiers, notamment le don d'ordinateurs.

M. MARTINON met le point au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social.

11. Information sur la commission CVEC

M. EPRON indique que le budget du fonds CVEC est issu d'un droit payé par tous les étudiants de l'université, d'un montant de 105 euros pour l'année universitaire. Ce fonds CVEC finance notamment le FSDIE dans toutes ses dimensions (projets, voyages). La commission FSDIE a un budget ponctionné sur le fonds CVEC. La commission CVEC, créée en 2023, finance des projets liés directement à l'université, à la différence de la commission FSDIE qui finance des projets ou initiatives étudiantes. En tout état de cause, ces deux voies de financement sont par nature distinctes et la commission CVEC ne saurait constituer une instance d'appel pour les projets rejetés par la commission FSDIE. La commission CVEC a retenu des projets présentés, notamment par le service international, qui a demandé, par exemple, le financement d'un guide de l'étudiant international. Parmi les projets, il faut mentionner le Village des associations, qui sera organisé à la prochaine rentrée. Le marché de Noël reste un classique qui rencontre toujours un grand succès, et reviendra en 2026. Le projet d'un ciné-club d'Assas semble intéressant, même si le centre Assas dispose de peu de place pour diffuser des films. Cependant, il est possible de projeter un film dans le grand amphi, sous réserve de sa disponibilité. Le projet de casque de réalité virtuelle a été demandé par le service de la vie étudiante, à destination des étudiants en situation de handicap. Ce projet a été inspiré par l'université Charles de Prague, au sein de l'alliance 4EU+. Ces casques sont conçus et fabriqués par des équipes médicales pour les étudiants rencontrant des troubles.

Enfin, il faut citer le projet inédit de « Assas vide-greniers », qui vise à promouvoir le troc et la réparation, les pratiques de réutilisation, durant une journée au centre Assas. Cette nouveauté sera financée par la CVEC.

Le tournoi de l'association sportive a également été retenu.

M. MARTINON remercie M. EPRON et clôt la séance.

La séance est levée à 16 heures 12.

Le Président

Stéphane BRACONNIER